



VOTRE SANTÉ ET VOUS

Utilisation sans risque des bougies

Enjeu

Les bougies (ou chandelles) présentent un risque d'incendie important si elles ne sont pas utilisées correctement, et certains défauts de conception augmentent ce risque. Certaines bougies peuvent aussi contenir du plomb, une substance dangereuse pour la santé, surtout celle des enfants. Il y a bon nombre de mesures à prendre pour réduire les dangers pour la santé et la sécurité quand on fait brûler des bougies.



Contexte

Chaque année, au Canada, des erreurs humaines sont à l'origine d'incendies causés par des bougies. Voici les plus communes :

- laisser des bougies allumées sans surveillance ou encore s'endormir ou partir de la maison quand il y a une bougie allumée
- laisser des bougies allumées trop près d'objets inflammables comme des

matelas, des articles de literie, des rideaux, des placards, des meubles capitonnés, des décorations et des vêtements

- laisser des bougies allumées à la portée d'enfants ou d'animaux

Il n'y a pas de statistiques canadiennes sur les incendies causés par des bougies. Toutefois, selon des données fournies par l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique, la moyenne annuelle du taux d'occurrence des incendies allumés par des bougies au Canada de 1999 à 2088 s'établit à environ 800. De ce nombre 8 étaient mortels et 168 ont causé des blessures, tandis que les dommages matériels s'élevaient à 26,2 millions de dollars. La période des fêtes et les occasions spéciales sont particulièrement propices à de tels incendies.

Risques pour la santé et la sécurité associés aux bougies

Le risque le plus évident lorsqu'on fait brûler une bougie est celui de déclencher un incendie pouvant causer des blessures ou la mort. Dans la plupart des cas, ces



incendies sont le résultat d'erreurs humaines. Toutefois, le modèle de bougie peut aussi accroître le risque d'incendie et de blessures qui en découlent.

C'est le cas notamment des bougies à mèches multiples sur lesquelles Santé Canada a effectué des essais. Lorsque toutes les mèches de certaines marques de bougies sont allumées en même temps, il en résulte une seule flamme très élevée ou plusieurs grosses flammes rapprochées. Il s'en dégage une chaleur assez intense pour enflammer des objets, comme des rideaux ou des vêtements, qui se trouvent à proximité. Ces bougies peuvent également fondre rapidement et laisser une grande quantité de cire chaude brûlante.

Les matériaux utilisés peuvent aussi présenter un risque. Certaines bougies sont décorées de papier et de rubans. D'autres ont une couche externe faite d'écorce, de papier ou d'un enduit autre que la cire. Ces matériaux très inflammables augmentent le risque d'incendie et de brûlure. Il arrive parfois que des incendies soient allumés par la cire qui surchauffe et s'enflamme.

Certaines mèches ont un centre ou âme métallique, parfois de plomb. En se consumant, les mèches à âme de plomb produisent des vapeurs et de la poussière de plomb, qui peuvent être nocives, particulièrement pour les enfants et les femmes enceintes. On peut vérifier si une bougie contient du plomb en enlevant la cire qui recouvre le bout de la mèche, dont on sépare ensuite les brins. S'il y a un centre de métal, on le frotte sur un morceau de papier blanc. Une trace grise sur le papier indique la présence de plomb.

Un autre exemple de produit potentiellement dangereux est le combustible liquide utilisé dans les lampes à l'huile décoratives, ou bougies de paraffine liquide. Il s'agit généralement d'un distillat de pétrole, toxique s'il est ingéré. Le Canada compte au moins huit cas d'empoisonnement, dont un mortel,



chez des enfants ayant bu ce combustible à même la lampe.

Les bougies magiques ou truquées qui se rallument automatiquement sont aussi dangereuses. Leur vente, leur promotion et leur importation sont interdites au Canada depuis 1977.

Réduire les risques

Voici les mesures à prendre pour faire brûler une bougie en toute sécurité à la maison :

- Suivre le mode d'emploi qui est indiqué sur l'étiquette.
- Couper la mèche à 5 à 7 mm (1/4 Po) de hauteur avant d'allumer la bougie. Couper la mèche toutes les deux ou trois heures pour prévenir la formation d'une flamme élevée.
- Faire particulièrement attention s'il s'agit de bougies à plusieurs mèches. Éviter d'acheter celles dont les mèches sont rapprochées.
- Utiliser un chandelier bien ventilé, solide et qui ne risque pas de se renverser. Éviter les chandeliers en bois et en plastique, qui peuvent prendre feu. Manipuler prudemment les chandeliers de verre, qui peuvent éclater lorsqu'ils deviennent trop chauds.
- Ne jamais laisser tomber d'objets, comme des allumettes, sur le dessus de la bougie.

- Éloigner les bougies des objets inflammables (rideaux, décorations ou vêtements). Si ses vêtements prennent feu, il faut «s'arrêter, se jeter par terre et rouler».
- Garder les bougies allumées hors de la portée des enfants et des animaux.
- Ne pas laisser de bougies allumées dans une pièce où il n'y a personne.
- Éteindre toutes les bougies avant d'aller au lit.
- Ne pas allumer de bougies dont la mèche contient du plomb. Se renseigner à ce sujet auprès du vendeur.

- Éviter d'utiliser des lampes à l'huile décoratives s'il y a un enfant de moins de cinq ans au foyer. Si on choisit d'utiliser ce type de



- bougies, garder le combustible sous clé, hors de la vue et de la portée des enfants. Si on pense qu'un enfant a avalé du combustible liquide, communiquer immédiatement avec le centre antipoison le plus près.
- Enseigner aux enfants à être prudents lorsqu'ils sont près d'une bougie allumée. S'assurer qu'ils comprennent bien que ce n'est pas un jouet, ni quelque chose qu'on boit ou mange.

Rôle de Santé Canada

Santé Canada collabore de près avec des partenaires afin de promouvoir l'utilisation sans risque des produits et protéger le public. Plus précisément, Santé Canada :

- interdit la vente, la promotion ou l'importation de bougies qui se rallument automatiquement;



Utilisation sans risque des bougies

mise à jour :

janvier 2011

VOTRE SANTÉ ET VOUS



- collabore avec les fabricants de bougies pour mettre fin à la vente, à la promotion ou à l'importation de bougies dont la mèche contient du plomb;
- exerce une surveillance pour s'assurer que les bougies sur le marché n'ont pas de mèches à âme de plomb;
- renseigne la population canadienne sur les risques pour la santé et la sécurité liés aux bougies en diffusant des feuillets d'information et des mises en garde;
- collabore avec les représentants des services d'incendie des communautés et des provinces pour faire enquête sur des incidents mettant en cause des bougies.
- Santé Canada, section **Des Fêtes en toute sécurité** à : <http://www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/securit/season-saison/holiday-fetes/index-fra.php>
- *Votre santé et vous*, **Des Fêtes en toute sécurité** à : <http://www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/iyh-vsv/life-vie/hol-feve-secur-fra.php>
- Prévention des incendies du Canada, **Faits saillants des bougies** à : http://www.fiprecan.ca/index_fr.php?section=2&show=candleFacts

Pour plus de renseignements sur les aliments, la santé et les produits de consommation, consultez **la sécurité des consommateurs** à : <http://www.sante.gc.ca/consommateur>

Des articles complémentaires sur les questions de santé et de sécurité sont publiés sur le site *Votre santé et vous* : www.sante.gc.ca/vsv

Vous pouvez aussi téléphoner sans frais au 1 866 225-0709 ou au 1 800 267-1245* pour les malentendants.

Pour en savoir plus...

Visitez les sites Web suivants :

- Santé Canada, **Brûler des chandelles peut être dangereux** à : <http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pubs/cons/candel-chandelle-fra.php>
- Santé Canada, section sur **les bougies** à : <http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/house-domes/fire-feu/cand-boug-fra.php>
- Santé Canada, section sur **la sécurité des produits de consommation** à : <http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/index-fra.php>
- Santé Canada, **Bureau national de la sécurité des produits de consommation** à : <http://www.hc-sc.gc.ca/contact/cps-spc/index-fra.php> ou composez le 1-866-662-0666.